

Demandes de dérogation mineure

Prenez avis que le Conseil municipal statuera sur les demandes suivantes de dérogation mineure aux règlements de zonage numéro 2013-739 et de lotissement numéro 2013-740 et amendements, lors de la séance ordinaire qui se tiendra en la salle du Conseil de l'hôtel de ville au 380, rue Principale, Lachute, le mardi 2 septembre 2025 à 18 h, à savoir :

- Pour le lot 4 404 736 du cadastre du Québec, 520, chemin de Dunany, dans la zone Fh-506-1 afin de régulariser l'implantation d'un détaché à une distance de 1,80 mètre de la ligne latérale gauche de terrain, au lieu d'être implanté à une distance minimale de 3 mètres de la ligne latérale gauche de terrain, tel que prévu à l'article 5.2.1 du Règlement de zonage numéro 2013-739.
- Pour le lot 2 624 096 du cadastre du Québec, 195, boulevard Tessier, dans la zone Ha-219 afin de :
 - permettre l'empiètement d'un abri d'auto permanent détaché du bâtiment principal en cour avant, au lieu d'être entièrement implanté en cour latérale ou en cour arrière, tel que prévu à l'article 5.2.1 du Règlement de zonage numéro 2013-739;
 - permettre l'implantation d'un abri d'auto permanent détaché du bâtiment principal à une distance de 1,22 mètre du bâtiment principal, au lieu d'être implanté à une distance minimale de 3 mètres du bâtiment principal, tel que prévu à l'article 5.2.1 du Règlement de zonage numéro 2013-739.
- Pour le lot 2 624 447 du cadastre du Québec, 251, rue Saint-Antoine, dans la zone Ha-203 afin de permettre un abri temporaire de façon permanente, au lieu que l'abri temporaire soit érigé entre le 15 octobre d'une année et le 15 avril de l'année suivant, tel que prévu à l'article 4.2.8 du Règlement de zonage 2013-739.

Toute personne intéressée pourra alors se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes.

Le 7 août 2025
(U-2025.37)

M^e Lynda-Ann Murray, greffière

*The present public notice is given for public consultation to be held for minor variance requests regarding the above properties.
For further information: 450 562-3781, ext. 7211.*